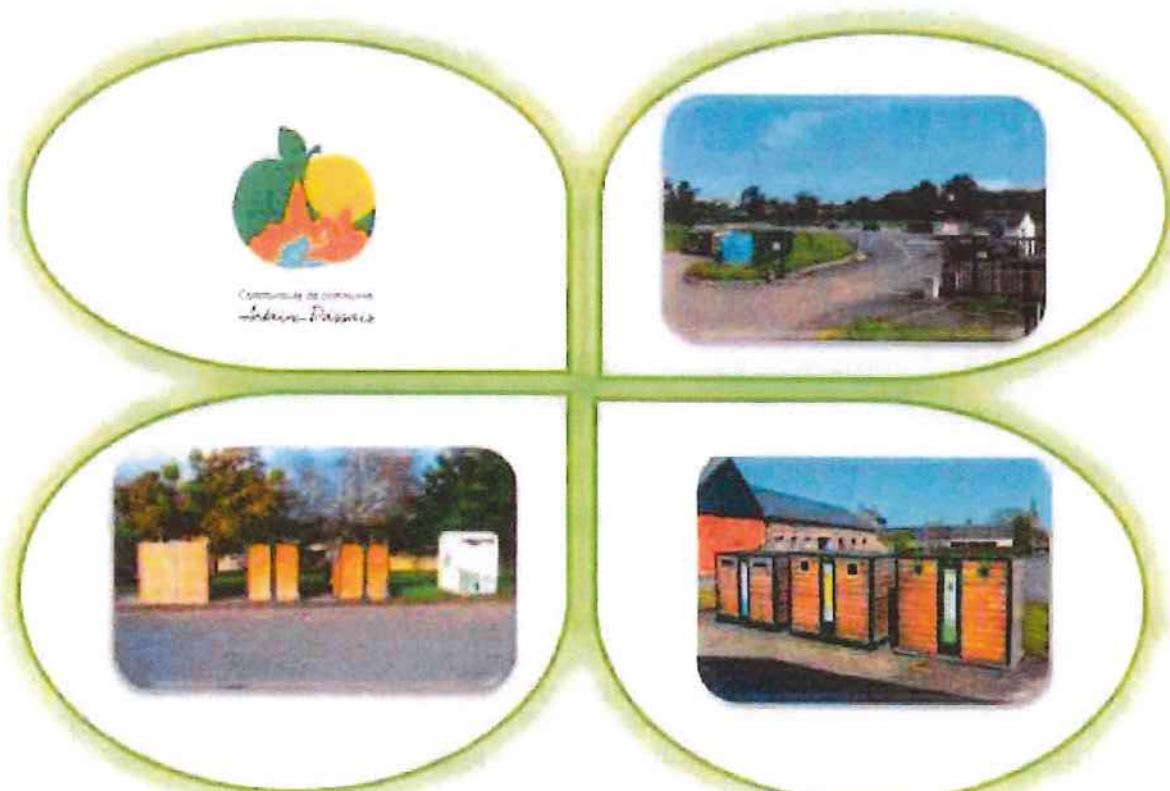


# *Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets*

**2024**



ccandaineppassais.fr • 02 33 37 95 15  
accueilsiege@ccandaineppassais.fr  
26 avenue Léopold Baré - Juvigny Sous Andaine  
61140 JUVIGNY VAL D'ANDAINE

Antenne locale • 02 33 38 88 20  
accueillonneige@ccandaineppassais.fr  
6 place du Marché - Passais la Conception

61140 JUVIGNY VAL D'ANDAINE  
Date de dépôt de l'avis d'adjudication : 20/09/2024  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

## **SOMMAIRE**

<b>Introduction .....</b>	<b>page 3</b>
Présentation de la Communauté de Communes	
et de sa compétence « gestion des déchets » .....	page 3
<b>I- Les collectes sur le territoire .....</b>	<b>page 5</b>
<b>I-A La collecte des ordures ménagères .....</b>	<b>page 7</b>
<b>I-A1 Performances de la collecte des OM .....</b>	<b>page 9</b>
<b>I-A2 Indicateurs financiers de la collecte OM .....</b>	<b>page 9</b>
<b>I-B La collecte sélective .....</b>	<b>page 10</b>
<b>I-B1 Performances de la collecte sélective .....</b>	<b>page 12</b>
<b>I-B2 Indicateurs financiers de la collecte sélective .....</b>	<b>page 12</b>
<b>I-B3 Synthèse des collectes OM et CS .....</b>	<b>page 13</b>
<b>I-C Les collectes spécifiques .....</b>	<b>page 15</b>
<b>I-C1 AGIR la redingote - collecte des TLC .....</b>	<b>page 15</b>
<b>I-C2 ALL-LIVRES .....</b>	<b>page 16</b>
<b>I-D Les déchèteries intercommunales .....</b>	<b>page 17</b>
<b>I-D1 Performances des déchèteries intercommunales .....</b>	<b>page 20</b>
<b>I-D2 Indicateurs financiers des déchèteries intercommunales .....</b>	<b>page 22</b>
<b>II- Récapitulatif - Bilan financier global .....</b>	<b>page 23</b>
<b>III - Les actions mises en place et les actions programmées .....</b>	<b>page 25</b>
<b>ANNEXES .....</b>	<b>page 26</b>
<b>Annexe 1 : Les points de collecte d'apport volontaire .....</b>	<b>page 26</b>
<b>Annexe 2 : Organisation et desserte des collectes en porte-à-porte des OMR .....</b>	<b>page 28</b>
<b>Annexe 3 : Répartition tonnages / déchèteries 2023 .....</b>	<b>page 29</b>
<b>Annexe 4 : Délibération fixant les tarifs des dépôts des professionnels .....</b>	<b>page 30</b>

Accusé de réception en préfecture  
081-200068443-20251023-2025-10-09-DIE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

# INTRODUCTION

Conformément au décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, obligation est faite pour les collectivités exerçant la compétence dans le domaine de la gestion et de l'élimination des déchets ménagers, d'établir un rapport annuel technique et financier sur l'exercice de cette compétence.

Le rapport ainsi rédigé présente la compétence « collecte, transport et traitement des déchets ménagers et assimilés », gérée par la CC Andaine-Passais.

Il est présenté à l'assemblée délibérante de la Communauté de Communes et de l'ensemble des communes membres qui doivent délibérer pour le valider, avant d'être mis à disposition du public dans les bâtiments administratifs du territoire.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet.
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

## PRÉSENTATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET DE SA COMPÉTENCE « GESTION DES DÉCHETS »

La Communauté de Communes Andaine-Passais (CCAP) est née dans le cadre de la loi NOTRE le 1er janvier 2017, de la fusion des Communautés de Communes du Bocage de Passais et du Pays d'Andaine.

Elle compte 13 210 habitants (population légale au 01/01/2024) et regroupe 12 communes :

Bagnoles de l'Orne Normandie, Céaucé, Juvigny Val d'Andaine, Mantilly, Passais-Villages, Perrou, Rives d'Andaine, Saint-Fraimbault, Saint Mars d'Egrenne, Saint Roch sur Egrenne, Tessé-Froulay, Torchamp.

La Communauté de Communes Andaine-Passais se situe dans le sud-ouest du département de l'Orne, à la limite de la Manche et de la Mayenne.

Son territoire correspond au canton de Bagnoles de l'Orne.

La Communauté de Communes est essentiellement composée de communes rurales à habitat dispersé. Bagnoles de l'Orne Normandie se distingue en qualité de station thermale et touristique avec un centre plus important constitué de nombreux immeubles collectifs et qui voit sa population doubler pendant la saison thermale, de février à novembre. Saint Fraimbault, village fleuri, accueille également de nombreux touristes.

<b>CARACTÉRISTIQUES GÉOGRAPHIQUES</b>	<b>SURFACE</b> (en km <sup>2</sup> )	335,30
	<b>POPULATION</b>	13 210
	<b>DENSITE</b> (en habitants /km <sup>2</sup> )	39,40

Attestation de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La Communauté de Communes Andaine-Passais exerce la compétence « Environnement », comprenant la collecte et le traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et assimilés, du tri sélectif et la gestion des 4 déchèteries.

Au 1er octobre 2018, le règlement de collecte est entré en vigueur. Il décrit les modes de collectes et d'enlèvements, par secteurs et par types de déchets et précise les droits et obligations des usagers des déchèteries. Ce document est librement consultable sur les sites administratifs de la Communauté de Communes, et dans les mairies des communes membres.

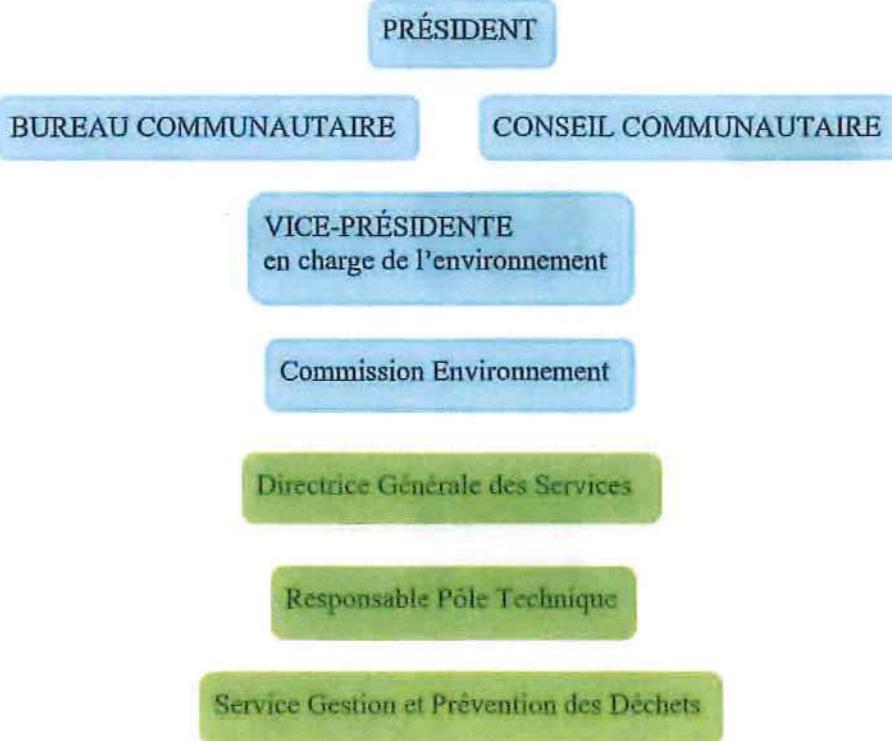
En 2021, le règlement des déchèteries est rédigé et adopté par le conseil communautaire. Ce document regroupe les informations concernant l'accueil et l'organisation des différents sites. Il est consultable sur chaque site.

En juin 2023 la collectivité crée le service « Gestion et Prévention des Déchets » qui devient l'interlocuteur auprès des usagers, des prestataires et des éco-organismes.

Il est composé d'un technicien et de 5 agents techniques chargés de l'entretien et de la gestion des 4 déchèteries intercommunales.

- **Le Conseil Communautaire**, composé de maires et élus des communes membres de la CC Andaine- Passais. C'est l'organe délibérant de la collectivité : il vote les délibérations actant les décisions entrant dans le champ des compétences de la CC Andaine-Passais.
- **Le Bureau Communautaire**, composé du Président, des Vice-Présidents et des maires. C'est l'organe exécutif de la CC Andaine-Passais. Il procède à l'exécution du budget et des décisions du Conseil Communautaire.
- **Le Président**, élu parmi et par l'ensemble des élus communautaires en début de mandat. Il est l'Autorité Territoriale, responsable de l'organisation de la collectivité. Il est signataire pour l'exécution des décisions du Conseil Communautaire.
- **La Vice-Présidente** en charge de l'environnement, élue en début de mandat par le Conseil Communautaire. Elle a délégation de fonction du Président pour la compétence « environnement ».
- **La Commission Environnement**, composée de conseillers communautaires et renforcée par des conseillers municipaux, elle émet des avis concernant sa compétence.
- **La Directrice Générale Des Services**, collaboratrice de l'Autorité Territoriale, elle coordonne et organise l'action des services.
- **Le responsable du Pôle Technique**, Il est responsable de l'action des services techniques : GEMAPI, voirie, espaces verts, bâtiments, prévention et gestion des déchets.
- **Le service Prévention et Gestion des Déchets**, composé d'un agent administratif et de 5 agents techniques chargés de la gestion des 4 déchèteries intercommunales. Il gère au quotidien la compétence « collecte et traitement des déchets ». Il est l'interlocuteur des usagers, des prestataires et des éco-organismes. Il est intégré dans le Pôle Technique.

Accusé de réception en préfecture  
061-200958443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025



## I- LES COLLECTES SUR LE TERRITOIRE

### Ordures Ménagères/Collecte Sélective

Les déchets ménagers des habitants de la CC Andaine-Passais sont collectés en Porte A Porte (PAP) dans les bourgs de manière hebdomadaire au jour indiqué en annexe, et dans des colonnes identifiées en Points d'Apport Volontaire (PAV).



Conteneur OM Eco Bois



Colonnes destinées à la collecte sélective

La collecte sélective est organisée en apport volontaire fibreux, non fibreux et verre. Un parc de colonnes est mis à disposition des habitants sur chaque commune.

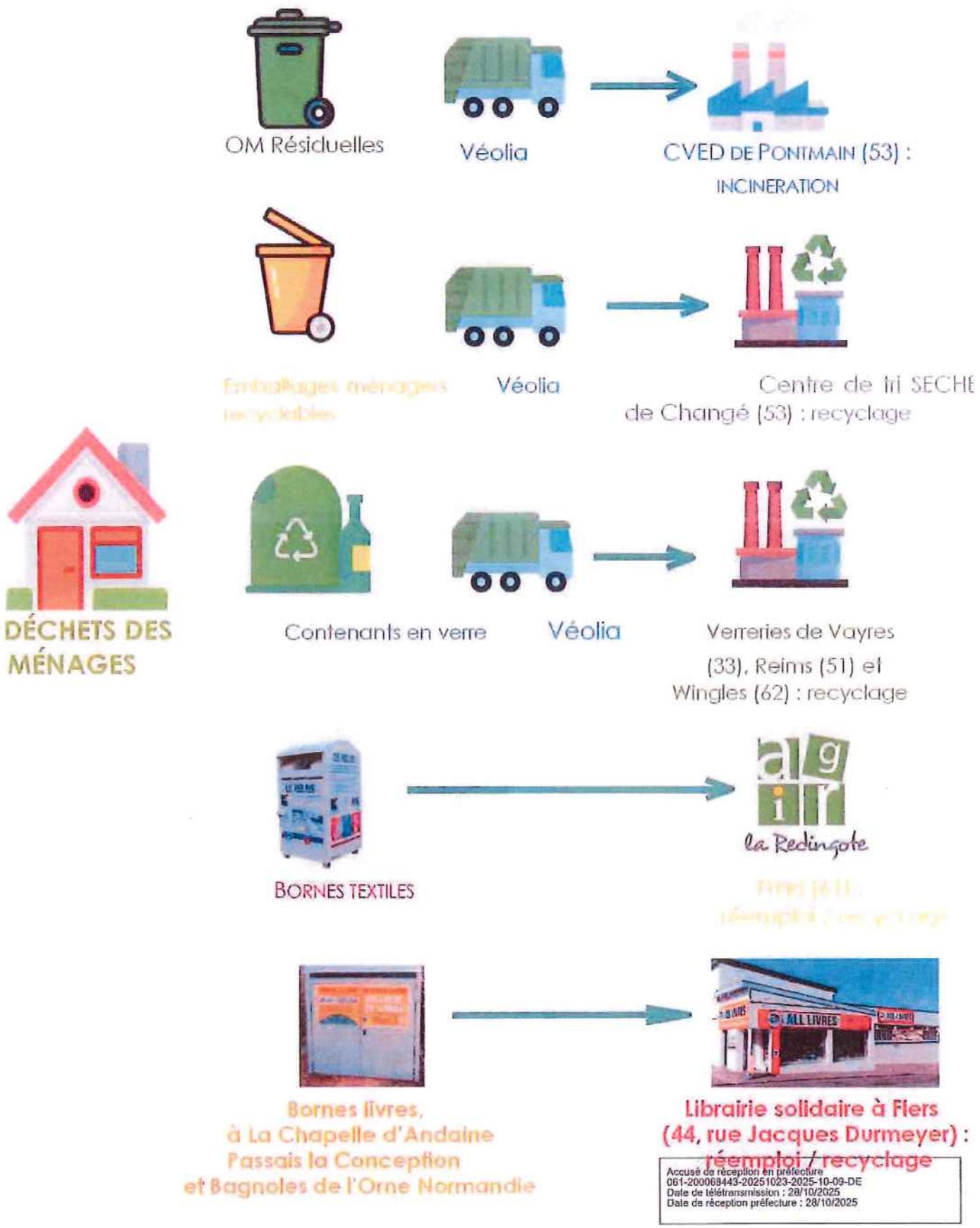
La commune de Bagnoles de l'Orne est collectée en Porte À Porte (PAP) depuis 2021 et en multimatière (papiers, cartons, plastiques, métaux). Le verre reste en apport volontaire.

Pour l'organisation de cette collecte il est proposé aux Bagnolais d'acquérir des bacs de tri subventionnés en partie par la collectivité.

(Localisation des Points d'Apport Volontaire par commune en annexe 1)

Accusé de réception en préfecture  
051-200088443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

## Destination des déchets produits par les ménages



## I-A LA COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

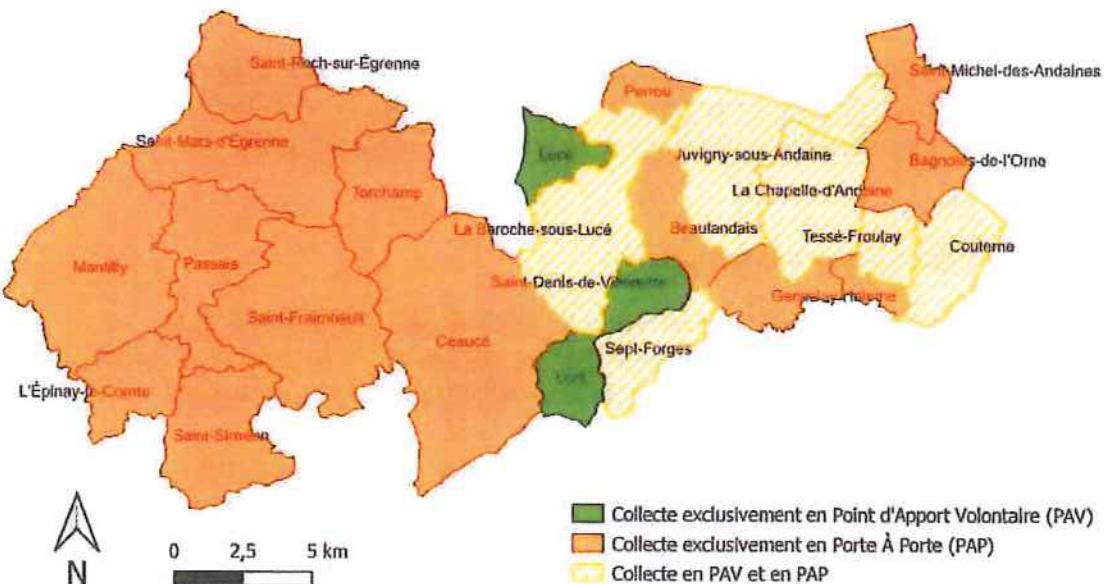
Le parc de collecteurs de la CC Andaine-Passais est composé de bacs roulants et de conteneurs

	
43 colonnes réparties sur 25 PAV	229 bacs roulants

### Les dépôts sauvages : un fléau

Pour les combattre efficacement, des bacs roulants non indispensables ont été supprimés.

### *Schéma du mode de collecte des OMR sur le territoire de la Communauté de Communes Andaine-Passais*



En raison des disparités au sein des communes nouvelles, cette carte reprend les communes deleguées

Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) se fait en porte à porte (PAP) dans les centre-bourgs et en point d'apport volontaire (PAV) pour les campagnes.

Seules les communes historiques de Lucé, Loré et Saint Denis de Villenette ne sont pas desservies par le PAP et ne disposent que de points d'apports volontaires.

Les communes historiques de l'ancienne Communauté de Communes du Bocage de Passais sont collectées exclusivement en PAP.

Sur la commune de Tessé-Froulay, il n'existe que 2 points fixes (lieux-dits les Buards et l'Erable, comptés en PAP).



#### *«Collecte en Porte à Porte :*

*Est aussi considérée comme collecte en porte à porte, la collecte en point fixe et en point de regroupement tel que défini ci-après :*

*Point fixe : lieu où sont placés en permanence des bacs roulants à usage collectif dans lesquels les usagers viennent déposer leurs déchets ménagers ;*

*Point de regroupement : lieu où les usagers déposent leurs contenants individuels (sacs ou bacs) préalablement à la collecte ; en cas de collecte en bacs, après la collecte les usagers récupèrent leurs bacs et les remisent sur leur propriété »*

La collecte des déchets ménagers (résiduels), en Porte à Porte et en Point d'Apport Volontaire, est réalisée par la Société VEOLIA PROPRETE ENVIRONNEMENT depuis le 1<sup>er</sup> août 2018 sur l'ensemble du territoire, marché renouvelé en juillet 2021.

#### *Fréquence de collecte des résiduels :*

La collecte en porte à porte a lieu à raison d'une fois par semaine.

Depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021, la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne est collectée 1 fois par semaine (le lundi), une deuxième collecte est effectuée le jeudi matin pour les gros producteurs.

Pour les PAV, les conteneurs sont également collectés une fois par semaine.  
(*Organisation et fréquence de collecte par commune en annexe 2*)

## I-A1 PERFORMANCES DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

### Performance OM PAP/PAV

ANNÉE	NOMBRE D'HAB.	TONNAGE OM EN PAP	TONNAGE EN OM EN PAV	TONNAGE TOTAL COLLECTÉ	PERFORMANCE KG/HAB./AN	ÉVOLUTION DE LA PERFORMANCE / N-1 (KG/HAB./AN)
2022	13 480	2 201,24	595,20	2 796,44	207,45 kg	- 3,41
2023	13 351	2 191,88	579,12	2 771,00	207,55 kg	+ 0,1
2024	13 210	2 162,70	567,40	2 730,10	206,67 kg	- 0,89

En décembre 2024 le Conseil Départemental de la Mayenne a repris la gestion du Centre de Valorisation Energétique des Déchets de Pontmain. La Communauté de Communes n'a pas eu d'autre choix que de passer un contrat avec l'entreprise SECHE à Changé (53) pour traiter les ordures ménagères du territoire en enfouissement. Ce changement a induit une hausse du coût de collecte lié à la distance, ainsi qu'une hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes. Ce sont 96,8 tonnes d'ordures ménagères qui y ont été traitées en 2024.

## I-A2 INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

PRESTATION	PRESTATAIRES	MONTANT
COLLECTE	VEOLIA	580 340,14 €
TRAITEMENT	SUEZ ECOSYNERGIE	439 353,58 €
DEPENSES DIVERSES		2 964,26 €
SALAIRS ET CHARGES		40 697,07 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>1 063 355,05 €</b>
REMBOURSEMENT ASSURANCES		911,66 €
<b>TOTAL</b>		<b>1 062 443,39 €</b>
<b>COÛT DE REVIENT / HAB.</b>		<b>80,43 €</b>
<b>PRIX À LA TONNE : 389,16 €</b>		

Les dépenses diverses correspondent à l'étude des marchés publics, à l'édition du calendrier de collecte sur la commune de Bagnoles de l'Orne, et aux frais de téléphonie.

## I-B LA COLLECTE SÉLECTIVE

Seule la commune de Bagnoles de l'Orne (2 750 habitants) dispose d'une collecte sélective en Porte à Porte pour les emballages légers, excepté le camping municipal qui dispose d'un point d'apport volontaire.

Sur le reste du territoire des conteneurs en PAV sont mis en place, à raison d'un minimum par commune déléguée.

Le verre est collecté en PAV sur l'ensemble du territoire.

La collecte sélective en Porte à Porte et en Point d'Apport Volontaire (PAP et PAV) a été réalisée par la Société VEOLIA PROPRETE ENVIRONNEMENT sur l'ensemble du territoire.

La collectivité met à disposition des communes et des équipements publics, 163 conteneurs répartis sur le territoire, à savoir :

- 66 conteneurs à verres
- 50 conteneurs pour le plastique, briques alimentaires, emballages métalliques
- 47 conteneurs pour les cartons et papiers

### BOUCLE DU RECYCLAGE DES EMBALLAGES PLASTIQUE



Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

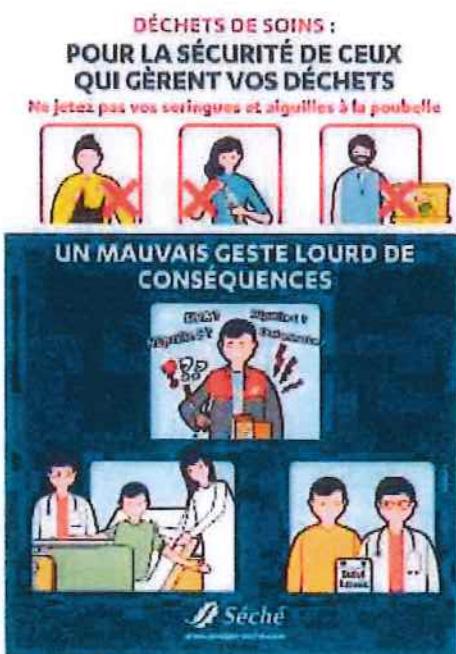
## LES REFUS DE TRI

Tout matériau non exploitable par sa nature (emballage imbriqué) ou sa dimension (papiers déchiquetés, petits emballages) est classifié en refus de tri et ne pourra être recyclé, ce qui entraîne un manque à gagner en recettes auprès des repreneurs.

Une autre catégorie de refus de tri concerne les erreurs de tri :

- Les déchets d'équipement électriques et électroniques **A DEPOSER OBLIGATOIREMENT EN DECHETERIE.**
- Les DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) – exemple : pot de peinture, aérosol, produits phytosanitaires et produits dangereux... **A DEPOSER OBLIGATOIREMENT EN DECHETERIE.**
- Les piquants-coupants et déchets de soins **en augmentation.**

Le centre de tri a développé des affiches sur les bons et mauvais gestes :



## I-B1 PERFORMANCES DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

### TONNAGES COLLECTÉS EN 2024

POPULATION	TONNAGE VERRE	TONNAGE EMBALLAGES LEGERS
13 210 habitants	624,06 (+ 1,94 t)	558,04 (+ 12,52 t)
	PERFORMANCE kg / hab. / an	PERFORMANCE kg / hab. / an
	47,2 (46,6 en 2023)	42,24 (40,86 en 2023)
	PERFORMANCE GLOBALE DE LA COLLECTE SÉLECTIVE	
	89,44 kg / hab. / an (87,46 kg/hab. en 2023)	

Les emballages légers correspondent aux plastiques, métaux, briques alimentaires, papiers et cartons.

Les données montrent une augmentation continue des performances de tri.

## I-B2 INDICATEURS FINANCIERS DE LA COLLECTE SÉLECTIVE

PRESTATION	PRESTATAIRES	MONTANT
COLLECTE	VEOLIA	347 035,58 €
TRAITEMENT	SECHE centre de tri à Changé (53)	165 437,55 €
DEPENSES DIVERSES		46 915,84 €
SALAIRES ET CHARGES		40 697,06 €
TROP PERÇU CITEO		3 048,80 €
<b>TOTAL DES DEPENSES</b>		<b>603 134,83 €</b>
	VENTE DE BACS	6 000 €
	VENTE DE COMPOSTEURS	2 283 €
	REVENTE DE MATERIAUX	56 492,44 €
	DONT VENTE DU VERRE	14 334,80 €
	SOUTIEN CITEO	214 192,24 €
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>278 967,68 €</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>324 167,15 €</b>
	<b>COÛT DE REVIENT / HAB.</b>	<b>24,54 €</b>

EPR (filiale de VEOLIA) reprend différents matériaux issus de la collecte sélective : carton, plastique (PET Clair, PET Foncé et PEHD, Acier et Alu).

SECHE reprend les JRM (Journaux, Revues, Magazines).

OI France reprend le verre.

Accusé de réception en préfecture  
061-200065443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

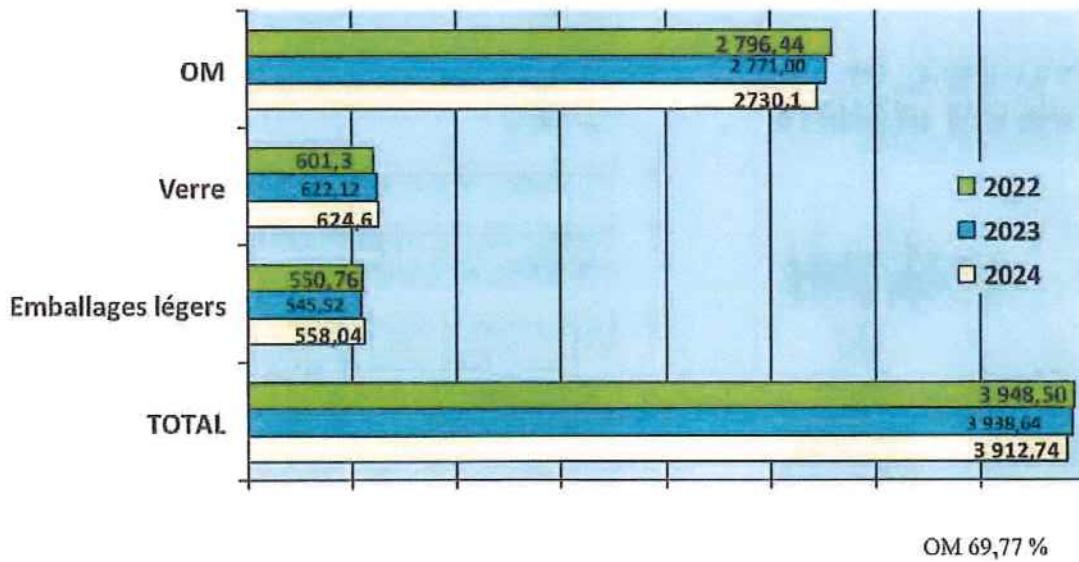
Les dépenses diverses correspondent principalement à l'achat de bacs de tri pour la collecte sélective en Porte à Porte sur la commune de Bagnoles de l'Orne, à l'achat de composteurs, à la signalétique pour les aires de compostage, à l'étude des marchés publics, à l'édition du calendrier de collecte sur la commune de Bagnoles de l'Orne, et aux frais de téléphonie.

Les soutiens et les rachats de matériaux font baisser le coût de la collecte sélective de 50 %.

**TRIER COÛTE**  
**MOINS CHER**

### I-B3 SYNTHÈSE DES COLLECTES OM ET CS

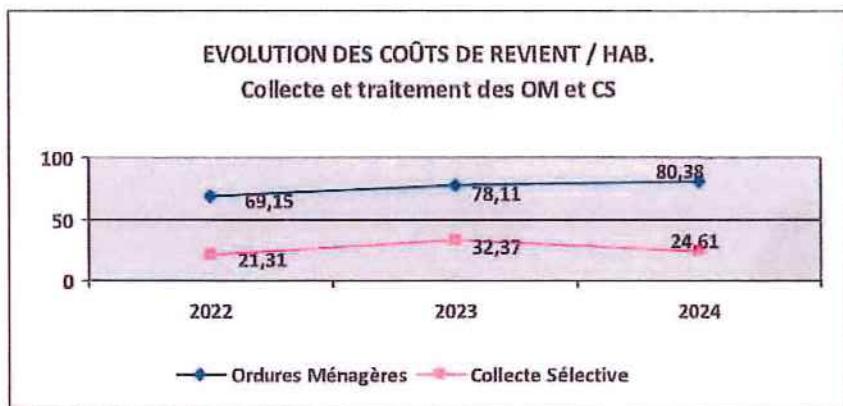
#### EVOLUTION DES TONNAGES DE COLLECTE PAR MATERIAU (CS ET OMR)



2022 : CS 29,18 % / OMR 70,82 %  
 2023 : CS 29,65 % / OMR 70,35 %  
 2024 : CS 30,23 % / OMR 69,77 %



Accusé de réception en préfecture  
 061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
 Date de télétransmission : 28/10/2025  
 Date de réception préfecture : 28/10/2025  
 Performance de la collecte sélective en 2024  
 89,49 kg/hab.



Les performances de tri en 2024 ont permis à la collectivité plus de soutien CITEO et plus de rachat de matières.  
Cela a eu pour effet de faire baisser le coût / habitant de manière significative.



## PLAN NATIONAL DE PRÉVENTION DES DÉCHETS

Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.



Retrouvez la concertation du public sur le plan de prévention des déchets :  
[www.prevention-dechets.gouv.fr](http://www.prevention-dechets.gouv.fr)

Le plan national de prévention des déchets s'articule autour de 5 axes :

1. Favoriser l'éco-conception : intégrer la prévention des déchets dès la conception des produits et des services.
2. Allonger la durée de vie des produits : entretien et réparation
3. Développer le réemploi et la réutilisation
4. Engager les acteurs publics dans des démarches de prévention des déchets
5. Lutter contre le gaspillage et réduire les déchets : Réduire la production de déchets, réduire la consommation de produits à usage unique, lutter contre le gaspillage alimentaire.

Le PNPD fixe des objectifs quantifiés à atteindre d'ici 2030 :

- Réduire de 5% les déchets d'activités économiques
- Réduire de 15% les déchets ménagers et assimilés
- Réduire de 50% le gaspillage alimentaire
- Atteindre l'équivalent de 5% du tonnage des déchets ménagers en matière de réemploi et réutilisation

Source : *Ministère de la transition écologique*

Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Traitement des recyclables secs (papiers/cartons et plastiques/métaux) collectés :

**Localisation des unités de traitement**

Période	COLLECTE ET TRANSPORT	TRAITEMENT ET TRI
Année 2023	VEOLIA PROPRETE ENVIRONNEMENT ZA LA REMAIZIERE 61790 SAINT PIERRE DU REGARD	SECHE CHANGE Les Hêtres CS 200200 53811 CHANGE

Le verre est recyclable à l'infini. La collectivité travaille avec OI France pour son recyclage.

## **I-C LES COLLECTES SPÉCIFIQUES**

La CCAP a conclu des conventions avec des associations ayant pour objet l'insertion et le réemploi. Ainsi les textiles, linge et chaussures mais également les livres et revues peuvent être déposés dans les collecteurs dédiés disposés sur l'ensemble du territoire. Ces collectes sont programmées périodiquement et effectuées par les associations de manière autonome.

### **I-C1 AGIR la redingote – collecte des TLC**

L'association « AGIR la redingote » met gracieusement 12 collecteurs destinés aux textiles, linge et chaussures (TLC) sur le territoire.

Pour l'année 2024, ce sont 33,518 tonnes qui ont été valorisées (réemploi) ou recyclées.

Les activités supports de l'association ont permis d'accueillir 148 personnes en 2024 sur Alençon et Flers. Au travers de la remobilisation au travail, doublée d'un accompagnement individualisé apporté par l'Association, 26 personnes sur 41 ont pu retrouver le chemin de l'emploi ou de la formation professionnelle.

Les matières non réemployées sur Alençon et Flers ont été envoyées à la société GEBETEX, membre de la FEDEREC (Fédération professionnelle des entreprises du recyclage) située à Vernon en Normandie.

Accusé de réception en préfecture  
081-200088443-20251029-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

<p><b>Les points de collecte sur le territoire :</b></p> <p><b>Bagnoles de l'Orne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Cabinet médical</li> <li>- Parking ancien magasin Intermarché</li> </ul> <p><b>Couterne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie</li> </ul> <p><b>Juvigny sous Andaine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking de la Communauté de Communes</li> <li>- Au stade</li> </ul> <p><b>La Baroche sous Lucé</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking épicerie</li> </ul> <p><b>La Chapelle d'Andaine :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Parking salle Roland Fléchard</li> <li>- Parking magasin Carrefour</li> </ul> <p><b>Passais la Conception</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAV Ateliers Municipaux</li> </ul> <p><b>Saint Fraimbault :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- PAV Ateliers Municipaux</li> </ul> <p><b>Mantilly :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Terrain de football</li> </ul> <p><b>St Mars d'Egrenne :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Mairie</li> </ul>	<p><b>A déposer en sacs fermés (30L maxi)</b></p> <p><b>VETEMENTS</b> (bon état ou usagers)</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- homme</li> <li>- femme</li> <li>- enfant</li> </ul> <p><b>CHAUSSURES</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- baskets</li> <li>- chaussures (bon état ou usagées)</li> </ul> <p><b>LINGE DE MAISON</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- rideaux</li> <li>- couvertures</li> <li>- draps</li> <li>- nappes</li> <li>- tissus</li> </ul> <p><b>MAROQUINERIE</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- sac à main</li> <li>- cartable</li> <li>- sac de sport</li> </ul>
---	---

## I-B2 ALL-Livres

Depuis 2022, l'association All-livres a signé une convention de partenariat pour déployer des bornes destinées à la collecte des livres et des revues.

Elles sont situées sur les communes de la Chapelle d'Andaine (PAV parking Salle Fléchard), Passais la Conception (PAV du gymnase) et à Bagnoles de l'Orne.

L'association dispose de l'agrément « entreprise adaptée » permettant l'accompagnement de 8 salariés reconnus travailleurs handicapés.

Grâce aux dons de livres, l'association facilite l'accès à la culture pour tous en proposant des livres à petit prix en boutique solidaire (Flers) et en organisant des lectures dans des EHPAD.

Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

## I-C : LES DÉCHÈTERIES INTERCOMMUNALES



La Communauté de Communes Andaine-Passais gère les 4 déchèteries réparties sur le territoire.

L'accès à la déchèterie est exclusivement réservé aux particuliers et professionnels du territoire.

Par conventionnement, les habitants de Saint Ouen le Brisoult et Méhoudin sont autorisés.

Depuis 2020 les déchèteries disposent d'un règlement intérieur que les usagers peuvent consulter sur simple demande.



Déchetteries



Les déchèteries sont de la compétence de la Communauté de Communes Andaine-Passais. Pour les apports supérieurs à 3m<sup>3</sup>, il est demandé de contacter le gardien afin de s'assurer de la disponibilité des bennes.

Les déchèteries sont interdites aux professionnels hors territoire.

L'accès aux déchèteries n'est plus autorisé 15 min. avant la fermeture.

### CEAUCÉ Zone Artisanale



06.18.78.21.21

	Hiver (du 02/11 au 31/03)		Eté (du 01/04 au 31/10)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h – 17h		14h – 18h
Mercredi		14h – 17h		14h – 18h
Vendredi		14h – 17h		14h – 18h
Samedi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h



### COUTERNE Lignou



06.35.98.41.21

	Hiver (du 02/11 au 31/03)		Eté (du 01/04 au 31/10)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h – 17h		14h – 18h
Mardi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h
Jeudi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h
Samedi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h

### JUVIGNY s/s ANDAINE

La gare



06.18.78.19.98

Hiver (du 02/11 au 31/03)		Eté (du 01/04 au 30/10)	
Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h
Mercredi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h
Vendredi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h
Samedi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h



### PASSAIS LA CONCEPTION Les Miserais



06.99.94.03.27

	Hiver (du 02/11 au 31/03)		Eté (du 01/04 au 30/10)	
	Matin	Après-midi	Matin	Après-midi
Lundi		14h – 17h		14h – 18h
Mercredi		14h – 17h		14h – 18h
Jeudi		14h – 17h		14h – 18h
Samedi	9h – 12h	14h – 17h	9h – 12h	14h – 18h

Accusé de réception en préfecture  
061-20068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

Les déchetteries sont équipées de :

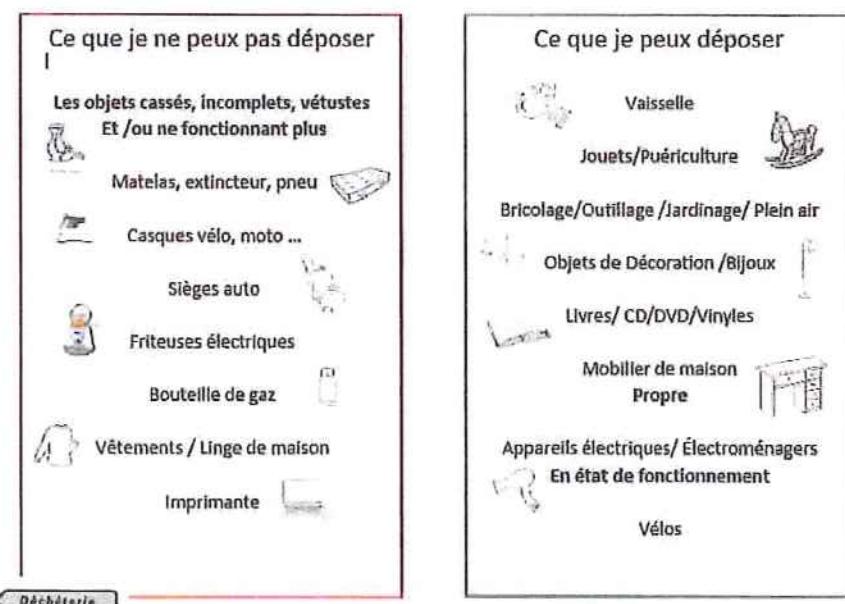
- o Bennes pour recevoir : déchets verts, cartons, ferrailles, encombrants, bois, gravats, et mobilier (sauf sur le site de Céaucé).
- o Fûts pour recevoir : les huiles minérales, les filtres à huile, les huiles végétales, les piles usagées.
- o Caisses palette de 580 litres pour les bidons souillés, les produits pâteux (peintures, vernis, cires...).
- o Armoire DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) avec caisse « crocodile » pour les produits phytosanitaires, les aérosols, les solvants diluants, les acides, les bases, les comburants, les radiographies, les produits non identifiés...
- o Un espace au sol et des caisses grillagées pour les DEEE (Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques).
- o Bac / cartons pour les cartouches d'encre.
- o Boxes pour les ampoules et les néons.

**Les pneus, les déchets amiants, les ordures ménagères, les médicaments et les déchets de soin (poches, seringues...) sont strictement interdits.**

\* Une aire de stockage de branchages est à disposition des usagers des déchèteries de Passais et de Juvigny sous Andaine. Le broyage est effectué 3 à 4 fois par an selon les besoins.

\* Un local réemploi a été aménagé sur le site de Juvigny sous Andaine. Les usagers peuvent y déposer divers objets en bon état, afin de leur donner une seconde vie.

Une convention est passée avec les fourmis fertoises, association basée à la Ferté-Macé, qui assure la collecte, la réparation et la revente.



*Consignes de tri « LES FOURMIS FERTOISES »*

## FORMATIONS

Dans l'objectif d'acquérir les bons gestes et d'apprendre les conduites à tenir, mais aussi pour les sensibiliser sur les risques professionnels, les agents de la CCAP ont pu suivre plusieurs formations :

Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

- **PREVENTION ET SECURITE SUR LA DECHETERIE :**

Connaître les risques sur la déchèterie. Savoir réagir en cas d'incident ou d'accident sur la déchèterie.

- **LA PRISE EN CHARGE DES DMS**

Identification, manipulation, stockage, transport et traitement des DMS.

- **TEMOIN DEBUT D'INCENDIE**

Principe de combustion et de propagation. Caractéristiques des extincteurs. Consignes incendie de l'établissement.

- **ACTEUR PRAP (Prévention des Risques liés à l'Activité Physiques).**
- **GESTION DU STRESS ET CONFIANCE EN SOI**

## I C1. PERFORMANCES DES DÉCHETERIES INTERCOMMUNALES

### RÉPARTITION DES TONNAGES ENLEVÉS PAR MATERIAU

(Détail par déchèterie en annexe 3)

	Tout-venant	Gravats inertes	Bois	Déchets verts	Branchages	Cartons	Ferrailles	Mobilier
Nombre d'enlèvement	262	7	95	149	44	120	59	NC
Tonnage	1 286,54	64,48	316,34	910,20	1 034,18	112,72	206,82	NC

A ces tonnages, s'ajoutent :

- 56,323 tonnes de DDS (déchets diffus spécifiques : déchets issus de produits chimiques présentant un risque pour la santé et l'environnement. Ils nécessitent un traitement spécifique et doivent être collectés séparément des ordures ménagères.)
- 2,832 tonnes de piles ;
- 125,668 tonnes d'appareils électriques et électroniques (D3E).

### Filière de traitement des matériaux collectés dans les déchèteries

Déchets	Traitement
Tout venant	Enfouissement
Tontes	Plate-forme Compostage agriculteurs
Branchages	Plate-forme Compostage agriculteurs
Inertes/Gravats	Enfouissement classe 3
Ferrailles	Recyclage
Cartons	Valorisation matière
Bois de classe B	Panneaux de particules Fabrication combustible (100 %)
DEEE	Recyclage /Valorisation/Elimination
Piles, batteries	Valorisation matière
Huiles minérales et végétales	Valorisation matière
Autres DDS	Valorisation énergétique et recyclage
Ampoules / néons / cartouches d'encre	Valorisation matière

Accusé de réception en préfecture  
 051-200068443-20251023-2025-10-09 DE  
 Date de télétransmission : 20/10/2025  
 Date de réception préfecture : 28/10/2025

## Collecte D3E



Les tonnages des D3E (Déchets d'Equipement Electrique et Electronique) enlevés et réemployés par l'éco-organisme OCAD3E, pour l'année 2024 :

Déchetterie	Tonnages enlevés / déchèterie				
	GEM Hors Froid	GEM Froid	Ecrans	PAM	Total
Juvigny	13,94	9,197	3,2	16,63	41,967
Couterne	11,515	5,91	2,548	15,463	35,436
Passais	9,547	5,904	3,016	11,974	30,441
Céaucé	6,093	4,306	0,768	6,657	17,824
	41,095	24,317	9,532	50,724	125,668

GEM : gros électroménager

PAM : petits appareils ménagers

Le tonnage de D3E collectés en 2024 est de 125,668 tonnes pour l'ensemble des déchèteries du territoire. Le soutien financier versé par ECOLOGIC, l'éco-organisme agréé avec qui la collectivité a signé une convention, est de 13 444,66 €.

## Collecte ECOMOBILIER

La collectivité a signé une convention avec ECOMOBILIER, éco-organisme chargé de collecter et valoriser le mobilier usagé pour lui offrir une deuxième vie, en recyclant les matériaux ou en les utilisant comme source d'énergie.

Des bennes sont à disposition sur les sites de Couterne, Juvigny sous Andaine et Passais la Conception. Par manque d'espace, la déchèterie de Céaucé ne peut accueillir de benne DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement).

### Que deviennent les matériaux issus des DEA après leur collecte, tri et préparation ?

\*DEA = Déchets d'Eléments d'Ameublement



Bois  
68%



Rembourrés  
20%



Matelas  
7%



Métaux  
2%



Plastiques  
1%



Couettes et  
oreillers  
1%

Le bois peut servir à fabriquer des panneaux de particules et ainsi, redevenir un meuble.

Les canapés sont broyés pour servir de **combustible dans les cimenteries**.

La mousse d'un matelas peut être récupérée pour faire des **matelas, canapés, coussins, oreillers**.

Recyclables indéfiniment et sans perdre leurs propriétés pour faire de nouveaux produits.

Le plastique d'une chaise peut servir à fabriquer des **tuiles**.

Les garnitures en plume et polyester peuvent être recyclés dans l'industrie textile ou valorisés.

*Depuis le 15 novembre 2006, tous les produits électriques et électroniques vendus aux ménages, en ligne ou en magasin, sont soumis à l'éco-contribution (ou éco-participation) dont le montant s'ajoute, de façon visible et transparente, au prix de chaque produit.*

*Perçue auprès du consommateur au moment de l'achat, cette contribution environnementale constitue la principale ressource financière de la filière des éco-organismes qui la reverse sous forme de soutiens aux collectivités territoriales compétentes.*

#### *La valorisation par séparation des matières*

*Pour valoriser les déchets d'équipements électriques et électroniques, il convient de séparer les matières premières, par une série de procédés mécaniques et physiques appelée "le broyage tri matière". Les matières récupérées en bout de chaîne seront réinjectées dans le circuit de fabrication d'équipements neufs.*

### I-C2 : LES INDICATEURS FINANCIERS

PRESTATAIRES	PRESTATIONS	MONTANT
PRESTATAIRES MARCHE	DOR, GNI, GI, CARTONS, BOIS, DECHETS VERTS, DMS, COMPOSTAGE, TRANSPORT ET BROYAGE DES DECHETS VERTS,	558 471,16 €
SPHERE	LOCATIONS BENNES	2 779,97 €
Evacuation des pneus		3 160,56 €
Réparation bennes + transport		1456,38 €
Interventions dans les déchèteries (conventions pour pousser les branches, tasser les bennes...)		1 483,20 €
Dépenses diverses (téléphones, eau / électricité, fournitures, formation, déplacements, fonctionnement, équipements, assurances...)		18 674,59 €
Remplacement en déchèterie (Association PHENIX)		5 189,03 €
Charges de personnel		115 577,21 €
<b>Total dépenses</b>		<b>706 792,10 €</b>
	Participation SITCOM d'ARGENTAN	11 156,20 €
	Reprise matériaux	38 071,45 €
	Soutiens (OCAD3E / ECOMAISON)	31 773,58 €
	Facturation aux professionnels	4 840,90 €
	Recettes diverses (récupération TVA, trop perçu EDF...)	3 379,04 €
	<b>Total recettes</b>	<b>89 221,17 €</b>
<b>Total dépenses - recettes</b>		<b>-617 570,93 €</b>

*Les dépenses diverses correspondent :*

- aux charges courantes (eau, électricité, assurances, taxes, téléphones...)
- à la fourniture de petits équipements (vêtements de travail, équipement des gardiens...)

Accusé de réception en préfecture  
069-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception : 29/10/2025

- aux travaux et achats pour entretenir les sites,
- aux frais de déplacements,
- aux formations

*Les recettes diverses correspondent :*

- aux remboursements (assurances, trop perçu EDF, récupération de la TVA),
- à la participation de communes à l'évacuation de pneus.

**Coût de revient par habitant : 46,75 €**

Depuis le 1<sup>er</sup> mars 2024, les professionnels se voient appliquer une tarification selon le volume déposé.

Elle ne concerne que les flux dont la collecte et le traitement sont facturés à la CCAP. Sont donc exclus du dispositif les flux cartons, ferrailles, huiles de fritures, élément d'ameublement et les consommables (cartouches d'imprimantes, ampoules et néons, piles).

Les tarifs pour chaque flux sont fixés par une délibération du conseil communautaire (annexe 4).

## II- RECAPITULATIF - BILAN FINANCIER GLOBAL

Le service de collecte et de traitement des déchets est financé principalement par les repreneurs de matériaux en déchèteries et en collecte sélective, ainsi que par les organismes de soutiens.

la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) vient équilibrer le budget du service. Pour l'année 2024 elle s'élève à 2 061 335 €.

### COÛTS LIÉS À LA GESTION DES DIFFÉRENTS DÉCHETS MÉNAGERS

	COLLECTE	TRANSPORT	TRAITEMENT
<b>ORDURES MENAGERES</b>			
<b>Porte A Porte</b>	<b>33 883,45 € (28 142,40 €)</b>	<i>(Prix TTC à la tonne vers le site de traitement)</i>	<b>149,17 € (incinération)</b>
<b>Apport Volontaire</b>	<b>119,20 € (99 €)</b>	<i>51,17 € (enfouissement)</i>  <i>39,10 € (incinération - 12/2024)</i> <i>(32,48 €)</i>	<b>190,30 € (enfouissement)</b>
<b>COLLECTE SELECTIVE</b>			
<b>Verre</b>	<b>105,43 € (87,56 €)</b>		
<b>Corps Creux (plastiques/métaux)</b>	<b>735,46 € (610,84 €)</b>	<b>127,96 € (106,28 €)</b>	<b>481,96 € (2022 : 385,85 €)</b>
<b>Corps Plats (papiers/cartons)</b>	<b>174,02 € (144,53 €)</b>	<b>61,35 € (50,96 €)</b>	<b>180,73 € (2022 : 140,69 €)</b>
<b>Multimatériaux (Collecte en PAP à Bagnoles)</b>	<b>5 628,34 € (4 674,70 €)</b>	<b>70,61 € (61,88 €)</b>	<b>284,80 € (2022 : 228 €)</b>
Accusé de réception en préfecture 061-200065443-20251023-2025-10-09-DE Date de télétransmission : 29/10/2025 Date de réception préfecture : 29/10/2025			

Les prix s'entendent TTC, à la tonne, sauf **en bleu** : au forfait / mois.

Les montants (x) correspondent aux prix fixés lors des marchés, en juillet 2021.

La collecte sélective bénéficie de soutien de la part de CITEO, éco-organisme agréé pour les emballages, et les matériaux sont revendus pour être recyclés.

MATERIAU / PRODUIT	COLLECTE (prix unitaire TTC)	TRAITEMENT ( / tonne TTC)	Taxe Générale sur les Activités Polluantes
CARTON	171,33	43,34	
BOIS	271,68	90,29	
ENCOMBRANTS	172,56	132,41	61,19
INERTES	143,18	8,55	

#### **GESTION DES OM, DE LA COLLECTE SELECTIVE ET DES DECHETERIES**

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
<i>Ordures Ménagères</i>	1 063 355,05	911,66	<b>-1 062 443,39 €</b>
<i>Collecte sélective</i>	603 134,83	278 967,68	<b>-324 167,15 €</b>
<i>Déchèteries</i>	706 792,10	89 221,17	<b>-617 570,93 €</b>
			<b>-2 004 181,47 €</b>
<i>Recette fiscale (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères)</i>			<b>2 061 335 €</b>

#### **RECAPITULATIF DES COÛTS DE REVIENT / HAB. / AN**

ANNEE	OMR	COLLECTE SELECTIVE	DECHETERIES
2022	69,15 €	21,31 €	45,26 €
2023	78,11 €	32,37 €	96,55 €
2024	80,43 €	24,54 €	46,75 €

Les bonnes performances de tri de l'année 2024 par rapport à 2023 ont permis une baisse notable des coûts.

Les travaux de la déchèterie de Juvigny sous Andaine en 2023 expliquent cet écart.

La tarification des dépôts des professionnels permet de garder un coût / habitant proche de celui de 2022 malgré les hausses.

Accusé de réception en préfecture  
081-200068443-20251023-2025-10-09-DIE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

## Chapitre III : ACTIONS MISES EN PLACE ET ACTIONS PROGRAMMEES

### FAITS MARQUANTS EN 2024

#### **4 Programme de Prévention des déchets :**

Campagne d'acquisition de composteurs individuels et collectifs.

Création d'aires de compostages pour les communes volontaires.

Mise en place d'un local réemploi sur la déchèterie de Juvigny sous Andaine, en partenariat avec « les fourmis fertoises ».

#### **4 Tarification des dépôts professionnels en déchèterie :**

Elle concerne les professionnels. Le principe d'une tarification au volume déposé (litrage pour les DMS) a été validé par une délibération du conseil communautaire de décembre 2023 pour une application au 01/03/2024.

### PROJETS 2025 / 2026

#### **4 Travaux :**

Optimisation et mise aux normes des déchèteries de Céaucé et Couterne.

Acquisition d'un terrain pour la future déchèterie de Passais.

Prévu en 2025, reporté pour des raisons budgétaires.

#### **4 Communication :**

Information ponctuelle auprès des habitants en fonction des erreurs constatées sur le geste de tri  
Signalétique sur les différents points d'apport volontaire.

#### **4 Renouvellement des marchés :**

- Collecte des OMR et de la collecte sélective.
- Traitement des OMR.
- Collecte et traitement de déchets verts en déchèterie.
- Dotation en bacs de tri

Suppression des PAV (OMR / CS) et des points de regroupement.

Collecte sélective



Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

## ANNEXES

### Annexe 1 - Localisation des points de collecte d'apport volontaire

Communes	Points de collecte	ECO 5000	Plastiques / Métal	Verre	Papier / Cartons	ECO TLC
<b>Juvigny Val d'Andaine</b>						
Juvigny Sous Andaine	Parking CC Andaine Passais					
	Lotissement « La Forge »					
	Montpassage					
	Déchèterie					
	Résidence du Bocage					
	Parking Ets Tissier					
	Rue du panorama					
	Les Clairets					
	Stade					
La Baroche Sous Lucé	Manoir du Lys					
	Parking épicerie					
	Route de Céaucé					
	Carrefour Avrilly					
Sept Forges	Le grand Quincé					
	Derrière le stade					
	Cimetière					
Loré	Mairie					
	Carrefour VC102 et RD85					
Beaulandais	Cimetière					
Lucé	Cimetière					
Saint Denis de Villenette	Direction Céaucé D267					
<b>Rives d'Andaine</b>						
La Chapelle d'Andaine	Cimetière					
	Résidence du Bocage					
	Parking magasin Carrefour					
	Maison de retraite					
	L'Aubépine					
	Les Houlettes					
	Salle polyvalente					
Couterne	Déchèterie					
	Parking Mairie					
	Salle des fêtes					
	Lotissement Beausoleil					
	La Hubertièvre					
	La Grillonière					
Launay	Launay					
Geneslay	Parking rue du lavoir					
Haleine	Parking Mairie					

Communes	Points de collecte	ECO 5000	Plastiques / Métal	Verre	Papier / Cartons	ECO TLC
<b>Passais Villages</b>						
Passais la Conception	Services Techniques					
	Salle multiculturelle					
	Maison de retraite					
L'Epinay le Comte	Place centrale					
Saint Siméon	Mairie					
<b>Bagnoles de l'Orne Normandie</b>						
Bagnoles de l'Orne	La gare					
	Camping de la Vée					
	Résidence de la Madeleine					
	Parking services techniques					
	Rue du vieux moulin					
	Hôtel Tessé					
	Parking maison médicale					
	Centre de rééducation					
	Parking magasin Casino					
Saint Michel des Andaines	L'Etre Delangle					
<b>Autres communes</b>						
Tessé-Froulay	Entrée du bourg					
	D24 Le Clos					
	La Nerrerie					
	Cimetière					
Céaucé	Derrière la Mairie					
	Stade					
	Gymnase					
	Déchèterie					
Perrou	Salle Mairie					
Torchamp	Place centrale					
Saint Mars d'Egrenne	Salle des fêtes					
Saint Roch Sur Egrenne	Eglise					
Saint Fraimbault	Parking services techniques					
Mantilly	Stade					

Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

**Annexe 2 - Organisation et desserte des collectes en porte-à-porte des OMR**

C1 : 1 fois par semaine

C2 : 2 fois par semaine\*Communes avec des points de regroupement

Seules les communes de Loré, Lucé et Saint Denis de Villenette ne sont pas desservies en porte à porte.

Seule la commune déléguée de Bagnoles de l'Orne est concernée par la desserte de la collecte au porte à porte des recyclables secs (hors verre).

Communes adhérentes			
Bagnoles-de-l'Orne	Bagnoles de l'Orne	Bourg et campagne	C1
Normandie	St-Vincent-des-Andaines	Bourg et campagne*	C1
Ceaucé		Bourg et campagne*	C1
	Bardéac-sous-Lucé	Bourg	C1
	Beaulandais	Bourg et campagne	C1
Juvigny Val d'Andaine	Le Mesnil-Saint-Denis	Bourg et campagne	C1
	Loré	-	
	Lucé	-	
	St-Denis-de-Villenette	-	
Mantilly	Le Mesnil-Patry	Bourg	C1
		Bourg et campagne	C1
	Passais-Villages	Bourg et campagne	C1
	L'Épinay-le-compte	Bourg et campagne	C1
Perrou	Le Mesnil	Bourg et campagne	C1
		Bourg et campagne*	C1
Rives d'Andaine	Le Mesnil-d'Andaine	Bourg et campagne*	C1
	Geneslay	Bourg et campagne*	C1
	Le Mesnil	Bourg et campagne*	C1
	Couterne	Bourg et campagne*	C1
St-Praimbault	Le Mesnil-d'Andaine	Bourg et campagne	C1
St-Mars-d'Egrenne		Bourg et campagne	C1
St-Roch-sur-Egrenne	Le Mesnil-d'Andaine	Bourg et campagne	C1
Tessé-Froulay		L'Érable-Les Buards*	C1
Torchamp		Bourg et campagne	C1

Accusé de réception en préfecture  
061-20068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

**Annexe 3 - Répartition tonnage / flux / déchèterie en 2024**

	TOUT-VENANT	GRAVATS	BOIS	BRANCHAGES	DECHETS VERTS	CARTONS	FERRAILLES	MOBILIER	D3E	HUILES VEGETALES	Autres DDS	PILES	TOTAL
Céaucé	208,36		58,42		187,92	16,62	39,02		17,824		8,164	0,269	536,597
Couterne	325,9	40,58	75,36		418,7	23,48	51,1	NC	35,436	0,726	27,259	1,056	999,597
Juvigny sous Andaine	408,42	33,9	114,62	580,58	207,64	39	63,9	NC	41,957	0,104	8,995	0,516	1489,642
Passavant Conception	543,86		67,94	452,6	95,96	33,62	52,6	NC	30,441	0,178	11,905	0,991	1091,275
<b>TOTAL</b>	<b>1 286,54</b>	<b>64,48</b>	<b>316,34</b>	<b>1034,18</b>	<b>910,2</b>	<b>112,72</b>	<b>206,82</b>	<b>NC</b>	<b>125,668</b>	<b>1,008</b>	<b>56,323</b>	<b>2,832</b>	<b>4117,111</b>

Accusé de réception en préfecture  
061-200068443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025

## Annexe 4 – Délibération fixant les tarifs des dépôts des professionnels en déchèterie

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil de la Communauté de Communes ANDAINE-PASSAIS

Date consécration :	1er de ce jour à 19h, le Conseil Communautaire, régulièrement assemblé, s'est réuni en séance ordinaire à la salle principale du CDPA 11, rue Jean Moulin à Lusigny Val d'Andaine sous la présidence de M. JARRY Yannick,
Nombre de personnes en assemblée : 32	
Nombre de présentes : 29	
Nombre de votantes : 23	
	<p>Les personnes présentes sont les suivantes : Mme MAZADIE Françoise, BEAUCHEF Agnès, BOUDET Daniel, BOUINNE Marie-France, BOUVIER-TOITIER Françoise, BRITTON Dominique, CAMP Immanuel, CHAVALIER Manuèle, CHARENT Michel, DENIS Jean-Michel, DUBRUEIL Brigitte, DUMOURE Christel, DUMERLE Pascale, GAGNON Eric, HAMIE Traspoli, HARRY Sylvain, LALINAY Didier, LARIVIÈRE Dominique, LEROUX Eric, LEBELIN Christelle, LIVARIE Daniel, MACHE-GILLOT Dominique, MATHIEU Olivier, MOETZINGER Claudine, SERAIS Sylvie, SCIRP Véronique, TURCOT Philippe</p> <p>Membres du conseil communautaire désignés suppléants : Mme RABIBIEAU Isabelle, Agence Environnement : Mme MM, CHAUVIN Christelle, CUREUR Virginie, GRASSET Philippe, MAHIEU Michel, MÉLOT Alain</p> <p>Présents par procuration : Mme SAM DENEU-COUSIN Virginie (Procuration à M. Deneuf), LEJUE Christophe (Procuration à Mme Amenta-GILLOT), ROLLIERES Eric (Procuration à M. BEAUCHEF)</p> <p>Substitution de présence : M. LALINAY Didier</p>

### TECHNIQUES ET ENVIRONNEMENT/GESTION ET PRÉVENTION DES DÉCHETS

#### Tarification et modalités d'accès aux déchèteries

Mme la vice-présidente en charge de la gestion et la prévention des déchets explique que par délibération n°2023-11-19 du décretobre 2023, le Conseil Communautaire a adopté les tarifs pour l'accès aux déchèteries pour les professionnels à compter du 1<sup>er</sup> mars 2024.

Après quelques mois d'application, il apparaît nécessaire de procéder à certaines modifications et compléments :

#### Modifications et complément de tarifs pour les professionnels :

Déchets verts : 10€ le m<sup>3</sup> au lieu de 18€

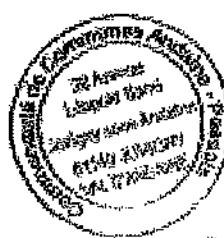
Gravats éverts : 20€ le m<sup>3</sup>

Gratuité pour l'ensemble des déchets en dessous d'1m<sup>3</sup>

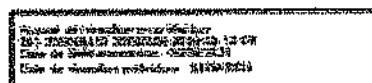
Accès aux déchèteries de Couzeau et de Gauzé : Sur autorisation et sur demande auprès de la CC ANDAINE-PASSAIS, les déchèteries de Couzeau et de Gauzé pourront être accessibles aux professionnels.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- ADOPTE les modifications présentées ci-dessus.
- AUTORISE le Président à accomplir les formalités correspondantes ainsi qu'à signer tous les actes et documents relatifs à cette affaire.



Fait et délibéré le jour, mois et an suivants,  
Pour empêche conformité,  
Le Président,



Accusé de réception en préfecture  
061-200088443-20251023-2025-10-09-DE  
Date de télétransmission : 28/10/2025  
Date de réception préfecture : 28/10/2025